

## QUELLE ATTITUDE ADOPTER EN CAS D'ALCOOLISATION AIGUE (ivresse) ?

- Identifier des signes caractéristiques (troubles de l'équilibre, propos incohérents, agitation...)
- Accompagner la personne dans un lieu où les risques sont limités, ne pas la laisser seule
- Appeler le secouriste le plus proche et /ou le responsable
- Adopter la prise en charge selon un protocole existant ou le règlement intérieur et appeler le 15 pour avis médical

## EN PRATIQUE

- Chaque salarié peut rencontrer l'équipe de santé au travail pour parler de sa consommation d'alcool et des répercussions sur sa santé.
- Chaque employeur peut solliciter le médecin du travail pour une suspicion de problème d'alcool dans l'entreprise.
- L'équipe de santé au travail reste à votre écoute.

## POUR EN SAVOIR PLUS

[www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

[www.soutiaain.fr](http://www.soutiaain.fr) (propose des tests en ligne)

04 74 22 04 31

[www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr) – de 8h à 2h & 7J/7

0 980 980 930

Alcoolique Anonyme – N° Cristal@

09 69 39 40 20

Centre de Soins et d'Accompagnement  
et de Prévention en addictologie AIN (CSAPA)

04 74 52 28 66



## ALCOOL ET TRAVAIL

### LES SEUILS A NE PAS DEPASSER :

L'alcool augmente les risques pour la santé.

Santé Publique France recommande une consommation maximum de 2 verres par jour, maximum de 10 verres par semaine, avec au moins 2 jours dans la semaine sans consommation.

**Grossesse = Alcool Zéro**

**ATTENTION** : ces seuils sont valables pour des verres standards



**EN GENERAL** : Il faut savoir qu'il faut 1 heure pour éliminer 1 verre standard

## RISQUES POUR LA SANTE

La surconsommation régulière :

Induit un isolement social et des pathologies (cancer, troubles neurologiques, cardiaques, psychiatriques...) pouvant entraîner la mort.

## CONSEILS DE SANTE

Il est **impératif** de ne pas boire si :

- Vous avez moins de 16 ans
- Vous avez un projet de grossesse ou vous êtes enceinte
- Vous conduisez des véhicules ou utilisez des machines dangereuses (*Risque d'accident*)
- Vous avez une maladie chronique
- Vous prenez des médicaments

## L'ALCOOL ET SES RISQUES AU TRAVAIL

Au-delà des conséquences pour votre santé, la consommation d'alcool représente un risque pour la santé et la sécurité des autres salariés.

### 10 à 20% des accidents du travail sont liés à l'alcool

#### Conséquences sur la santé au travail :

- ◆ Difficultés de concentration
- ◆ Fatigue, nervosité, stress
- ◆ Violences
- ◆ Majoration des accidents du travail, de trajet...

#### Conséquences sociales :

- ◆ Dégradation des liens sociaux
- ◆ Isolement professionnel
- ◆ Risque de licenciement
- ◆ Désinsertion professionnelle

## LIENS ENTRE CONSOMMATION D'ALCOOL ET TRAVAIL

Les pratiques addictives au travail ont 3 origines principales qui peuvent être associées :

- L'**importation** : consommation de la vie privée débordant sur le travail
- L'**acquisition** : consommation à l'occasion des pots d'entreprise, des repas
- L'**adaptation** : stratégie pour tenir au travail

## CE QUE DIT LA LOI

### Consommer de l'alcool est sanctionnable

- L'accès au lieu de travail peut être refusé à un salarié en état d'ébriété (*Art .R. 4228-1 du Code du Travail*)
- Un salarié en état d'ébriété peut être sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'au licenciement (*Art.L.4222-1 du Code du Travail*)
- Chaque travailleur doit prendre soin de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions (*Art.L.4122-1 du Code du Travail*)

### Etre témoin et ne pas agir est sanctionnable

La responsabilité pénale d'un salarié ou d'un employeur peut être engagée pour non assistance à personne en danger, mise en danger de la vie d'autrui et atteinte involontaire à la vie ou l'intégrité d'autrui. (*Art.223-6, 223-1 et 221-6 du Code Pénal*)

### Le règlement intérieur de l'entreprise peut être plus restrictif